

**NOTE**  
**ECOLE DE NATATION FRANÇAIS**  
**- Aménagements Pass'compétition 2022/2023**



*Le mardi 20 septembre 2022,*

Cette note a pour objet de définir les aménagements de l'ENF pour cette nouvelle saison sportive.

=> **Aménagements ENF 2022/2023** : *(De septembre 2022 à août 2023 ; toutes disciplines)*

Le dispositif ENF avec ses 3 étapes est maintenu mais le Pass'compétition n'est plus exigé pour accéder aux compétitions pour l'ensemble des disciplines.

Ainsi, les dispositions suivantes seront mises en œuvre :

**1) Accès direct à la compétition :**

Les nageurs (euses) de 11 ans et plus (*né(e)s en 2012 et avant*), titulaires d'une licence compétition, peuvent accéder librement aux compétitions sans disposer obligatoirement au préalable des 3 tests de l'ENF actuel.

**2) Test sécuritaire préalable à l'accès à la compétition :**

Les nageurs (euses) de 10 ans et moins (*nées en 2013 et après*) doivent préalablement disposer, à minima, du Sauv'nage avant d'accéder à la compétition.

Titulaires du Sauv'nage et d'une licence compétition, ces nageurs pourront accéder librement aux compétitions sans disposer obligatoirement du Pass'sports de l'eau et du Pass'compétition.

Outre ces dispositions, l'ensemble des nageurs (euses) peuvent accéder aux tests du dispositif ENF (à encourager !) en respectant la chronologie des tests (Sauv'nage > Pass'sports de l'eau > Pass'compétition).

Le « Challenge Avenirs » reste le support pour la délivrance du Pass'compétition Natation Course / Eau Libre.

**3) Renforcement de la formation :**

Ces aménagements n'ont de sens que si, parallèlement, nous renforçons la formation des encadrants. **Pour ces aspects de formation il est essentiel de s'appuyer sur la démarche de formation en action engagée dans le cadre de l'Académie de la natation.**

Bien sportivement,  
Le Cercle de Compétence « Apprentissages » FFN

\* : Lors de la sortie du texte règlementaire dédié, le Savoir-Nager en Sécurité remplacera le Sauv'nage.